alter egaux

vous accompagne vers l'égalité professionnelle

Formation Prévention des violences sexistes et sexuelles

Dernière mise à jour : 03/01/2022

Pour une culture non sexiste au travail

Module 2 | Le cadre légal et le rôle des parties prenantes - 3h

La culture interne et l'adhésion à des valeurs non sexistes repose sur chaque membre du personnel. Si les managers ne peuvent porter seuls le changement, ils et elles ont une responsabilité supplémentaire dans le cadre de la seconde partie de l'article L. 1142-2-1 du Code du travail« Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité **ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ».**

Parce qu'aucun milieu de travail, ni aucun secteur professionnel n'est exempt du risque d'agissement sexiste ou de harcèlement sexuel, la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 a renforcé le cadre juridique contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail. L'employeur doit garantir un environnement de travail sain.

OBJECTIF ZERO SEXISME

Pour qui ?

- Direction
- Encadrement
- Services RH
- Salarié·es en charge de la santé au travail et de la prévention des risques
- Référent·e prévention des VSS

La responsabilité de l'employeur est engagée jusqu'à ce qu'il ait pu justifier avoir pris toutes les mesures de prévention nécessaire. S'il a été informé de l'existence de faits sexistes, il doit les avoir faits cesser.

La personne morale de l'employeur est assurée par toute la ligne managériale.

Méthodologie

Alter Egaux construit ses interventions de façon interactive pour éviter les informations descendantes. La méthodologie donne à chacun·e des outils pour agir concrètement. La pédagogie est innovante, inspirée de la technique d'intelligence collective et du design thinking. Le module est construit pour appréhender le cadre de réaction obligatoire, se saisir des obligations et des procédures et les mettre en contexte autour de cas pratiques. Les contenus pédagogiques sont construits autant dans les échanges formels que dans les échanges informels et les digressions thématiques autour de cas réels.

Objectifs

Objectifs généraux :

- ► Identifier les processus de la mécanique sexiste
- ► Garantir un environnement de travail sain
- ► Identifier les parties prenantes pour agir et se mettre en conformité avec le cadre légal
- ► Promouvoir et co-construire une culture non sexiste au travail et en faire une valeur partagée

Objectifs pédagogiques :

- Réagir face sexisme au travail
- Comprendre les effets du sexisme au travail et le risque sur la santé physique et mentale
- Saisir le cadre légal, les obligations des employeurs et les sanctions encourues
- S'approprier une logique d'exemplarité et proposer une amélioration des outils et des pratiques
- Mise en pratique – Etude de cas

❖ *Ces objectifs seront évalués au fil de la formation. Les acquis de la formation sont validés à plusieurs étapes : au fil de l'eau par des questions spécifiques d'appropriation en fin de chaque partie pédagogique, en dernière partie avec l'étape d'appropriation de la logique d'exemplarité, d'auto-évaluation et d'amélioration de l'existant.*

Les retours sur ce module :

Le format d'intervention garantit la participation réelle de chacune des personnes présentes, nos ateliers permettent de comprendre le cadre pour agir.

- ✓ 100% des stagiaires sont monté·es en connaissances sur le sujet et les jugent utiles et applicables dans le cadre professionnel
- ✓ 100% des personnes qui ont suivi ce module le recommanderaient à des collègues :-)

Ce qu'ils et elles en disent :

- ✓ Module riche sur le dispositif juridique et les outils à disposition des employeurs pour sensibiliser sur les problématiques de sexisme et harcèlement sexuel. Très bonne formation
- ✓ Cette formation devrait être obligatoire
- ✓ Très riche et documenté, éclairant notamment sur la jurisprudence, merci
- ✓ Beaucoup d'échanges et de partage d'expériences, formation très dynamique et interactive
- ✓ Des illustrations concrètes et des outils pour faire face au sexisme au travail

Formation Prévention des violences sexistes et sexuelles

Etape 01

Les violences sexistes et sexuelles : prévenir

- Introduction
- Les violences sexuelles et sexistes : un risque psycho-social réel et omniprésent
  « L'évaluation des risques professionnels doit tenir compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe ».
  Auto-diagnostic d'évaluation préventive des risques
  Les outils pour évaluer les risques
- Prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail : rôle et obligation de l'employeur
  Comment ?
  Obligation de prévention
  Cadre légal, actions à mettre en place et exemples de support de sensibilisation
  Auto-diagnostic sur les actions de prévention connues et mises en œuvres
- Les ressources internes et externes | Qui est responsable de quoi ?
  Rôle et missions des référent·es « harcèlement sexuel et agissements sexistes »
  Rôle et missions du CSE
- Conclusion : la prévention – Une démarche essentielle

Etape 02

Les violences sexistes et sexuelles : agir et sanctionner

- Les violences sexuelles et sexistes : l'obligation d'agir
  « L'employeur prend toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner. »
  Témoins et collègue : un maillon essentiel
  Processus de traitement d'un signalement
  Auto-diagnostic des procédures existantes
- Comprendre l'obligation de sanction et construire la graduation selon les lieux et la qualification des faits (agissements, discrimination, insulte, harcèlement).
- Identifier les ressources externes à l'organisation pour mieux les mobiliser
- Brainstorming sur les ressources à mobiliser en cas de harcèlement sexuel
  Cas pratiques et niveaux de réaction

Pré-requis :

Comprendre le français à l'oral et à l'écrit et pouvoir s'exprimer dans cette langue

Tarif pour suivre ce module :

Coût par stagiaire en euros nets* : 200€ (minimum 7 stagiaires inscrit·es)
Coût du module en intra en euros nets* : 600 €
La formation peut être en présentiel ou en distanciel
La formation peut être prise en charge par votre OPCO

**Alter Égaux est un organisme de formation exonéré de TVA sur accord express de la Directe PACA, la tarification est donc nette. Alter Égaux est certifié qualiopi.*

Qualiopi processus certifié RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

⇨ **Accessibilité :** ces formations sont accessibles au public en situation de handicap. N'hésitez pas à nous contacter
⇨ **Délais d'accès :** date de réalisation sur demande, après étude du besoin